

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR20.03PR**

concernant

**la reprise par la Commune d'Yverdon-les-Bains des installations liées
au stade d'athlétisme de l'Union sportive yverdonnoise (USY) et une
demande de crédit d'investissement de CHF 1'600'000.-
pour la réfection de la piste d'athlétisme**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 février 2020.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Aurélie Maude HOFER, Jean-David CHAPUIS, Didier FORESTIER, Christian GIROUD, Philippe GUIGNARD et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Monsieur Jean-Daniel CARRARD, Syndic, de Madame Ophélie DYSLI-JEANNERET, Cheffe du service des sports, de Monsieur Thomas CZÁKA, Chef du service des bâtiments, de Monsieur Greg PERRENOUD, Chargé de mission du Service des sports et de Madame Estelle KRÜGEL, Stagiaire. Monsieur Pascal GAFNER était également présent au titre de président de l'Union Sportive Yverdonnoise.

La commission les remercie pour la qualité de leurs présentations, ainsi que pour les réponses apportées aux questions des commissaires et salue un préavis dont le document est bien construit et nous indique de manière très claire et précise les détails des coûts et recettes avant et après l'éventuelle reprise par la Ville du stade d'athlétisme.

Outre le contenu du préavis, la délégation a présenté à la commission une vision du développement des Rives du lac, avec un port de 250 places, ainsi qu'une passerelle permettant de passer la Thièle et de nouveaux aménagements pour la partie où se situe aujourd'hui les terrains de baskets, ainsi que le bord du lac avec des pontons et des îlots pour la biodiversité. Cette vision est basée sur un travail de diplôme dans le cadre du Master Innokick de la HES-SO. Ce projet n'est pas validé par la Municipalité, ce n'est pas l'objet du présent préavis, c'est pour l'instant uniquement un concept, mais il donne de la cohérence au projet et a suscité un certain enthousiasme. Ce concept s'appuie également sur l'expérience lausannoise à Dorigny, avec sa zone sportive au bord du lac où cohabitent tant des clubs, des étudiants et le public.

La question s'était posée auparavant si la piste d'athlétisme devait rester au bord du lac ou plutôt être reconstruite dans le secteur des Isles. Reconstruire toute la piste aux Isles aurait requis la construction de vestiaires, ainsi que d'une construction complète d'une piste au lieu d'une remise en état, un projet plus proche des 5 à 8 millions. En outre dans le cadre du concept pour les Rives du lac, il semble logique de garder la piste d'athlétisme à cet endroit.

Les actuels vestiaires et le restaurant le Ranch ne sont pas directement touchés par ce préavis, mais devraient être partie intégrante du futur concept des Rives du lac. Le bail du restaurant sera repris aux mêmes conditions dans sa période courante, puis à l'échéance du bail, adapté, dans la mesure nécessaire, afin de correspondre aux baux habituellement signés par la Ville pour des établissements comparables.

Du point de vue financier, l'opération de reprise est neutre pour la Ville sur la question des charges d'exploitation, qui prennent en compte les coûts de fonctionnement. Cependant la mise en conformité de la piste et la mise à jour de l'éclairage font l'objet du crédit d'investissement de 1.6 million demandé au point 3 du préavis. Le coût de réfection de la piste a pu être considérablement revu à la baisse depuis les premières estimations initiales qui frisaient les 3 millions.

La discussion de la commission a été relativement brève, un consensus général semblant de fait sur le projet.

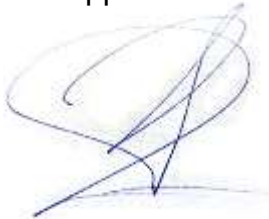
Conclusions :

La commission est convaincue que la Ville a aujourd'hui intérêt à reprendre les infrastructures liées au stade de l'Union Sportive Yverdonnoise. Le Service des sports dispose des ressources organisationnelles nécessaires à cette reprise et le projet s'intègre en plein dans la stratégie édictée dans le Plan directeur des sports.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 à 4 ainsi que l'entier du préavis.

Yverdon-les-Bains, le 20 février 2020

Le rapporteur



Ruben RAMCHURN